

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

13.2014.01 Participation financière du SMPNRVA au plan de financement de la phase préalable de l'opération territoriale sur le bassin « Tarentaine/Lastioules »

RAPPORT

Une délibération du Comité Syndical en date du 17 avril 2013 autorise le SMPNRVA à porter la phase préalable d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin « Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastioules ». Cette action impliquera :

- la mobilisation d'un chargé de mission à hauteur de 0,6 ETP sur l'année 2014 ;
- la réalisation d'un diagnostic agricole, sous maîtrise d'ouvrage PNRVA ;
- la mise en œuvre d'une sensibilisation à la gestion des zones humides, sous maîtrise d'ouvrage CEN Auvergne.

Afin de réaliser ces actions dans les conditions prévues par le Comité Syndical, une convention a été établie entre l'ensemble des collectivités concernées et les structures maîtres d'ouvrage (SMPNRVA et CEN Auvergne). Cette convention précise notamment :

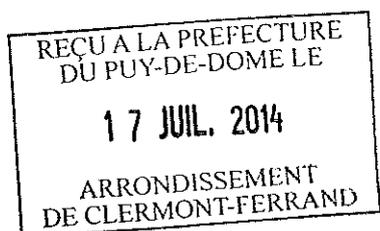
- les modalités de réalisation des actions,
- le budget et le plan de financement prévisionnel des opérations, ainsi que la répartition de la participation financière des différentes collectivités concernées.

Lors de la phase de signature de la convention, la communauté de communes du Cézallier, concernée par le territoire situé sur la commune de Montboudif, n'a pas souhaité s'engager. Suite à ce désengagement, le financement de 408 € (quote part pour cette collectivité mentionnée à l'article 9 de la convention) n'est donc plus pris en charge. Le SMPNRVA, en tant que signataire de la convention, peut contribuer financièrement à la phase préalable de l'opération territoriale sur le bassin versant « Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastioules » et mobiliser les 408 € manquant dans le plan de financement de cette action.

>>> **Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président à accorder la participation financière du SMPNRVA à hauteur de 408 € dans le plan de financement de la convention entre les collectivités du territoire « Tarentaine/Lastioule » pour compenser le désengagement de la communauté de commune du Cézallier et éviter le report sine die de la conclusion du projet**

DELIBERATION

Le comité syndical autorise le Président à accorder la participation financière du SMPNRVA à hauteur de 408 € dans le plan de financement de la convention entre les collectivités du territoire « Tarentaine/Lastioule » pour compenser le désengagement de la communauté de commune du Cézallier et éviter le report sine die de la conclusion du projet



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 4 juillet 2014

LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu 17 JUL. 2014
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 22 JUL. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

30
30.2014.01 Outils Transversaux
Mise en place d'un livret d'accueil

RAPPORT

Depuis 2011, le syndicat mixte s'est engagé dans une démarche qualitative d'accompagnement des porteurs de projet, et a obtenu en 2013 la certification "Accueil Qualité" par l'AFNOR.

Dans ce cadre, il est apparu essentiel de mettre en place un livret d'accueil à destination principalement des nouveaux agents et des stagiaires.

Ce livret présente la structure Parc, son fonctionnement, les règles et notions que doivent connaître toute personne étant amenée à travailler au sein de la structure. Il se compose d'un préambule, qui définit de manière générale ce qu'est un parc naturel régional, et présente la structure du syndicat mixte du Parc avec un mot d'accueil du Président ainsi que la composition du comité syndical et du bureau, et de 6 grandes parties :

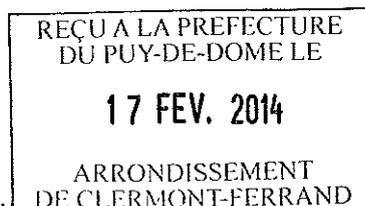
1. Ressources humaines
Cette partie recense les informations liées aux droits et obligations des agents en matière notamment de temps de travail, d'hygiène et sécurité et d'action sociale
2. Règlement intérieur et vie quotidienne
Cette partie précise le fonctionnement général de la vie au sein du syndicat mixte, les horaires d'ouverture, le fonctionnement du parking, la gestion des fournitures, le fonctionnement de l'espace cafétéria et le management environnemental.
3. Fonctionnement administratif
Sont décrits dans cette partie le fonctionnement de l'accueil, de la réception et envoi de courrier, de la gestion du réseau informatique, de la gestion des assemblées, et du rôle de l'assistante de direction dans les mises en relations avec la direction et le président.
4. Gestion des équipements
Dans cette partie sont présentés les différents équipements du syndicat mixte et leur gestion. Cela passe notamment par les réservations de matériels, de salles, et la gestion alimentaire.
5. Bureaux Cantaliens
Cette partie est réservée aux particularités des bureaux de l'antenne de Murat
6. Réserves naturelles
Cette partie est réservée aux particularités des différentes réserves naturelles

Il sera disponible en version papier dans les différentes antennes du syndicat mixte (4 à Montlosier, 1 dans le Cantal, 1 dans chaque RNN). Et pour que chacun puisse y avoir accès facilement, il sera également disponible en version numérique.

>>> Il vous est proposé de valider la mise en place de ce livret d'accueil.

DELIBERATION

Le comité syndical valide la mise en place du livret d'accueil.



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le

21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX

30.2014.02 Adoption et signature de l'avenant 2014 à la convention d'objectifs 2013>2015 établie avec le Conseil général du Puy-de-Dôme

RAPPORT

En 2013, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc ont adopté une convention d'objectifs pour la période 2013>2015. Cette convention précise notamment que le Département du Puy-de-Dôme est susceptible d'accorder annuellement des subventions à un certain nombre d'actions initiées par le Syndicat mixte du Parc, en plus de sa cotisation statutaire annuelle.

Chaque année, un avenant doit être adopté par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc pour préciser ces actions et les subventions correspondantes. Pour l'année 2014, la concertation opérée en amont entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc a permis d'aboutir à la proposition de l'avenant annexé au présent rapport. Il concerne **7 actions**, pour un montant total prévisionnel :

> de dépenses de 317 774 €

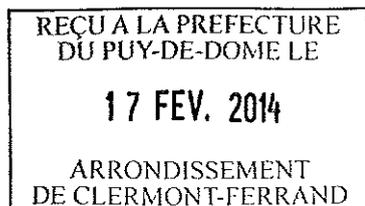
> de subventions du Département du Puy-de-Dôme : 84 055 € en fonctionnement et 16 500 € en investissement (HT).

>>> Il vous est proposé :

- > d'approuver le projet d'avenant 2014 à la convention 2013>2015 de partenariat (adoptée entre le Syndicat mixte du Parc et le Département du Puy-de-Dôme en 2013)
- > d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Le Comité syndical approuve le projet d'avenant 2014 à la convention 2013>2015 de partenariat et autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu 17 FEV. 2014
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

40

40.2014.01

MOYENS GENERAUX

Création d'un poste de gardien sur le site de Montlosier

RAPPORT

Actuellement, le Parc des Volcans emploie un gardien contractuel sur le site de Montlosier.

Les principales missions de ce poste regroupent les fonctions traditionnelles d'un gardien (ouverture et fermeture des locaux, surveillance du site, renseignement des visiteurs en dehors des ouvertures de la Maison du Parc, gestion de certains approvisionnements, etc...), mais aussi des tâches moins régulières comme l'accueil de manifestations sur le site ou un soutien ponctuel sur certaines missions. Ce poste comprend également la gestion du gîte d'étape de Montlosier ouvert aux randonneurs durant 6 mois de l'année.

Ce contrat arrive à échéance le 31 mars 2014 prochain. S'agissant d'un emploi permanent qui remplit intégralement les conditions d'un poste de titulaire.

⇒⇒ Il vous est proposé :

- > de créer pour le poste de gardien un grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe ;
- > et d'autoriser le Président à procéder à la nomination de cet agent au 1^{er} avril 2014.

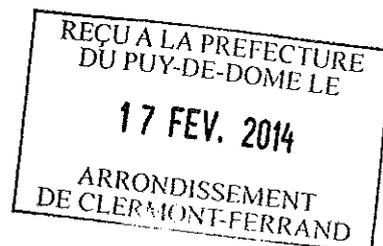
DELIBERATION

Le comité syndical autorise la création d'un poste de gardien un grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et autorise le Président à procéder à la nomination de cet agent au 1^{er} avril 2014.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014



SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
40.2014.02 Modification des statuts du Syndicat mixte du Parc-naturel régional des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

Le 19 juin 2013, le reclassement du Parc pour la période 2013>2025 a été prononcé par décret du 1^{er} Ministre sur la base de la nouvelle charte du Parc approuvée par délibération des institutionnels territorialement concernés (Communes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale –EPCI– à fiscalité propre, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne), ces derniers ayant demandé dans le même temps leur réadhésion au Syndicat mixte du Parc.

La charte comprend en annexe les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc qui prévoient notamment :

- > d'offrir la possibilité aux EPCI et aux agglomérations/villes portes du Parc d'adhérer au SMPNRVA
- > de doubler le nombre de représentants des Communes

La délibération du Comité syndical en date du 27 avril 2012 ayant entériné ces nouveaux statuts et décidé de les appliquer à l'issue du reclassement du Parc, une reconstitution du Comité syndical a été réalisée en décembre 2013. A cette occasion, il a été observé un manque de précision et d'efficacité quant aux modalités de désignation de suppléants aux représentants titulaires des collèges des délégués municipaux et communautaires..

Aussi, comme le permet l'article 17 des statuts, il est proposé de les modifier à la marge (dans les extraits ci-après, les mots soulignés correspondant aux précisions apportées, les mots barrés correspondent aux mentions supprimées) :

8.2 : La région Auvergne désigne en son sein 5 représentants titulaires et leurs suppléants

8.3 : Les conseils généraux du Cantal et du Puy de Dôme désignent chacun en leur sein 4 représentants titulaires et leurs suppléants

8.4 a : Chaque conseil municipal des communes adhérentes désigne un délégué titulaire et son suppléant

8.5 a : Chaque EPCI non agglomération porte adhérent du SMPNRVA désigne un délégué titulaire et son suppléant

8.6 a : Chaque EPCI agglomération porte et ville porte adhérent du Parc désigne un délégué titulaire et son suppléant

8.7 : Désignation Rôle des suppléants

~~L'organe délibérant de la Région Auvergne, des Départements du Cantal et du Puy de Dôme, désigne un suppléant pour chacun de ses représentants titulaires.~~

~~Au moment de l'élection des représentants des Communes, des EPCI, des villes et agglomérations porte, chaque candidature (individuelle ou sur liste) doit être doublée d'une suppléance pour pouvoir être validée.~~

~~En cas de vacance de poste concernant un ou des représentants de la Région Auvergne, des Départements du Cantal et du Puy de Dôme, la collectivité ou l'établissement intéressé procède, dans les plus courts délais, à son remplacement. En ce qui concerne les représentants des Communes territoriales et des EPCI, le membre partant est automatiquement remplacé par son suppléant.~~

En cas d'absence d'un représentant titulaire, ce dernier peut être remplacé par son suppléant pour assister aux réunions du Comité syndical, dans ce cas le suppléant dispose du même nombre de voix que son titulaire.

Seuls les délégués titulaires pourront participer à l'élection des représentants des Communes territoriales, des EPCI et des EPCI aggro portes ou villes portes.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Ces modifications simplifieraient la procédure des élections des représentants au Comité Syndical sans incidences majeures sur le contenu des statuts.

De plus compte tenu de la complexité de notre mode de scrutin, il semble indispensable d'allonger le délai permettant le renouvellement de notre comité syndical après une élection générale rendant nécessaire ce renouvellement.

En ce sens, il vous est proposé une modification du second alinéa de l'article 1^{er} de nos statuts consacré à la constitution du syndicat mixte avec l'ajout de cette mention à la dernière phrase « pour la partie applicable aux syndicats mixtes ouverts ».

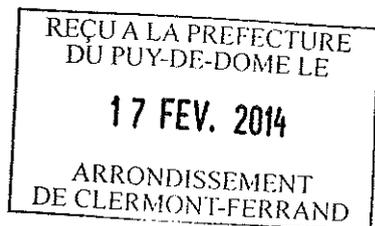
De même, il vous est demandé de vous prononcer sur l'adjonction d'un troisième alinéa à l'article 12 de nos statuts intitulé « dispositions de mise en place ». La formulation en serait la suivante : « S'agissant d'un syndicat mixte ouvert, le comité syndical devra être réinstallé dans un délai maximum de quatre mois suivant une élection générale (municipale...) entraînant son renouvellement ».

Pour information, la prochaine procédure de renouvellement du Comité Syndical sera lancée à l'issue des élections municipales (après le 30 mars 2014).

✎ Il vous est proposé d'approuver les modifications précitées aux statuts en vigueur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de les appliquer pour le prochain renouvellement du Comité syndical du Parc.

DELIBERATION

Le comité syndical approuve les modifications précitées aux statuts en vigueur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de les appliquer pour le prochain renouvellement du Comité syndical du Parc.



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

10

(

(

10

10

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montflosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAUT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2013

et du Compte de Gestion du receveur

41.2014.03 Budget Annexe Réserve La Godivelle et Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA
GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	83 076.81	77 525.00
	Section d'investissement	10 767.40	8 965.08
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		30 878.10
	Report en section d'investissement (001)		5 516.10
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		93 844.21	122 884.28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	83 076.81	108 403.10
	Section d'investissement	10 767.40	14 481.18
	TOTAL CUMULE	93 844.21	122 884.28

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



41 – FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2013
et du Compte de Gestion du receveur

41.2014.03 Budget Annexe Réserve La Godivelle et Rocher de la Jacquette

J

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA
GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	83 076.81	77 525.00
	Section d'investissement	10 767.40	8 965.08
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		30 878.10
	Report en section d'investissement (001)		5 516.10
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	93 844.21	122 884.28
-----------------------------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	83 076.81	108 403.10
	Section d'investissement	10 767.40	14 481.18
	TOTAL CUMULE	93 844.21	122 884.28

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle.

Débat :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 83 076,81 € et sont réalisées à hauteur de 77% des prévisions. Les dépenses budgétées sur l'exercice 2013, mais non réalisées au 31/12/2013 s'élèvent à 11000 € et seront reprises au BP2014 (études, rénovation de l'exposition et éditions en cours).

Les recettes de fonctionnement sont égales à 77 525€ et sont réalisées à hauteur de 100 %.

En investissement, les dépenses ont été réalisées pour 10 767,40 € et les recettes à hauteur de 8 965,08 €, ce qui nous donne un déficit sur les réalisations de 1 802,32 €, l'excédent d'investissement reporté étant de 5 516,10 €, le résultat cumulé représente un excédent de 3 713,78 €.

12 300 € de dépenses d'investissement (acquisition de parcelles +achat de matériel optique) seront reprises au BP2014, ainsi que 9 500 € de recettes de l'Etat et de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions de parcelles.

L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2013 de 25 326,29 € est intégralement affecté en report à nouveau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 - FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif, 2013
et du Compte de Gestion du receveur

41.2014.04 Budget Annexe Chastreix Sancy

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE
CHASTREIX-SANCY

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	150 130.03	166 000.00
	Section d'investissement	14 731.28	7 632.99

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		61 516.16
	Report en section d'investissement (001)		18 421.91

= =

TOTAL (réalisations + reports)	164 861.31	253 571.06
---------------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	150 130.03	227 516.16
	Section d'investissement	14 731.28	26 054.90
	TOTAL CUMULE	164 861.31	253 571.06

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve Chastreix Sancy.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-FRANCE

17 FEV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

17 FEV. 2014

21 FEV. 2014



41 – FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2013
 et du Compte de Gestion du receveur
 41.2014.04 Budget Annexe Chastreix Sancy

J

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE
 CHASTREIX-SANCY

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	150 130.03	166 000.00
	Section d'investissement	14 731.28	7 632.99
		+	+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		61 516.16
	Report en section d'investissement (001)		18 421.91
		=	=

TOTAL (réalisations + reports)	164 861.31	253 571.06
--------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	150 130.03	227 516.16
	Section d'investissement	14 731.28	26 054.90
	TOTAL CUMULE	164 861.31	253 571.06

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Débat :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **150 130,03€** et sont réalisées à hauteur de **66%** des prévisions. Les dépenses budgétées sur l'exercice 2013 mais non réalisées au 31/12/2013 s'élèvent à 40 000€ et seront reprises au BP 2014. (il s'agit d'études (38 000 €), éditions (2 000 €)).

Les recettes de fonctionnement sont égales à **166 000 €** et sont réalisées à hauteur de **100%** des prévisions.

En investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de **14 731,28 €**, les recettes à hauteur de **7 632,99 €**, ce qui nous donne un déficit sur les réalisations de **7 098,29 €**. L'excédent reporté étant de 18 421,91 €, le résultat cumulé représente un excédent de 11 323,62 €.

14 500 € de dépenses d'investissement (acquisition de matériel, de mobilier et d'un poêle à granulés) seront reprises au BP2014.

L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2013 de **77 386,13 €** est intégralement affecté en report à nouveau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2013

et du Compte de Gestion du receveur

41.2014.05 Budget Annexe Boutique du Parc

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	71 905.36	66 758.03
	Section d'investissement		

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		17 496.47
	Report en section d'investissement (001)		

= =

TOTAL (réalisations + reports)	71 905.36	84 254.50
---------------------------------------	-----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	71 905.36	84 254.50
	Section d'investissement		
	TOTAL CUMULE	71 905.36	84 254.50

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

⇒ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve Boutique.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICALSEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013
41.2014.06 Budget Principal

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	- 39 220,05 €
Excédent reporté 2012	46 081,44 €
Excédent final cumulé	<u>6 861,39 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2013	59 220,83 €
Déficit antérieur 2012	65 368,93 €
Déficit final cumulé	<u>-6 148,10 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	49 000,00 €
Recettes	87 000,00 €
Solde (excédentaire)	<u>38 000,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	-6 148,10 €
Solde des restes à réaliser	38 000,00 €
Excédent	<u>31 851,90 €</u>

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Affectation au report à nouveau : 6 861,39 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Budget Principal.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 FEV. 2014

CONTRÔLE DE LÉALITÉ
17 FEV. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013
41.2014.07 Budget Annexe Réserve Chauffe-four

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	-12 414,18 €
Excédent reporté 2012	54 372,71 €
Excédent final cumulé	<u>41 958,53 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2013	7 068,25 €
Déficit : antérieur 2012	<u>-618,85 €</u>
Excédent final cumulé	6 449,40 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde (déficitaire)	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	6 449,40 €
Solde des restes à réaliser	<u>0,00 €</u>
Excédent	6 449,40 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Affectation au report à nouveau : 41 958,53 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Budget Annexe Réserve Chauffe-four.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 FEV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

17 FEV. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGALT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 - FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013

41.2014.08 Budget Annexe Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	-5 551,81 €
Excédent reporté 2012	30 878,10 €
Excédent final cumulé	<u>25 326,29 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2013	-1 802,32 €
Excédent antérieur 2012	5 516,10 €
Excédent final cumulé	<u>3 713,78 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	3 713,78 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent final	<u>3 713,78 €</u>

⇒⇒ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Affectation au report à nouveau : 25 326,29 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
17 FEV. 2014

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 -- FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013

41.2014.09 Budget Annexe Chastreix Sancy

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	15 869,97 €
Excédent reporté 2012	61 516,16 €
Excédent final cumulé	<u>77 386,13 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2013	-7 098,29 €
Résultat antérieur 2012	18 421,91 €
Excédent final cumulé	<u>11 323,62 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	11 323,62 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent	<u>11 323,62 €</u>

⇒⇒ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Affectation au report à nouveau : 77 386,13 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Budget Annexe Réserve Chastreix Sancy.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R. Gardies

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-FRANCE

17 FEV. 2014

CONTRÔLE
17 FEV. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013

41.2014.10 Budget Annexe Boutique du Parc

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2013	-5 147,33 €
Excédent reporté 2012	17 496,47 €
Excédent final cumulé	<hr/> 12 349,14 €

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

* Affectation au report à nouveau : 12 349,14 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Budget Annexe Boutique.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Budget Primitif 2014

41.2014.11 Budget Principal

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2014 du BUDGET PRINCIPAL

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014

et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 - FINANCES

Budget Primitif 2014

41.2014.12 Budget Annexe (Réserve Chaudefour)

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2014 du BUDGET Annexe (Réserve de Chaudefour).

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014

et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Budget Primitif 2014

41.2014.13 Budget Annexe

(Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette)

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe des Réserves Naturelles de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2014 du BUDGET Annexe (Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette).

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Budget Primitif 2014

41.2014.14 Budget Annexe (Réserve Chastreix Sancy)

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2014 du BUDGET Annexe (Réserve de Chastreix Sancy).

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu du 17 FEV. 2014
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGALT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Budget Primitif 2014

41.2014.15 Budget Annexe (Boutique du Parc)

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe de la Boutique du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2014 du BUDGET Annexe (Boutique).

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014

LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 FEV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

17 FEV. 2014

et de sa publication le

21 FEV. 2014

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 janvier 2014, s'est réuni le 5 février 2014 à 16h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	PONSONNAILLE	8	9
BRUGIERE	1			10
DAPOIGNY	1			11
DELCROS	8	VIGUES GALTIER	2 8	29
FAUX	1	PONS	1	31
FAYE	2	BRUN GIGAULT	2 2	37
FESTAS	1	LAYBROS	2	40
GARDES	1	VERRIERE BRUT	1 2	44
GAY	8			52
GOULESQUE (suppléant)	2			54
HARKATI	16			70
LABRANDINE	2			72
MAISONNEUVE	16	MOLLON CHEVALEYRE	16 1	105
MARION F.	1	GREGOIRE	2	108
MARION G.	1			109
MERIGOT	1	CIRIE	1	111
PELISSIER	2	MAJE	8	121
POUZOL	1			122
RISPAL	1			123
SERRE	8			131
USCLADE	1			132
VAUCHE	1			133
VEISSIERE	8	LEROY	1	142

Nombre de voix : 142 /192

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 – FINANCES

Examen et vote du Compte Administratif 2013
et du Compte de Gestion du receveur

41.2014.02 Budget Annexe Réserve Chaudefour

RAPPORT

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE
CHAUDEFOUR

Compte Administratif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A.1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	136 989.18	124 575.00
	Section d'investissement	2 413.85	9 482.10

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		54 372.71
	Report en section d'investissement (001)	618.85	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	140 021.88	188 429.81
---------------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	136 989.18	178 947.71
	Section d'investissement	3 032.70	9 482.10
	TOTAL CUMULE	140 021.88	188 429.81

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

⇒⇒ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chaudefour.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve Chauffage.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 FEV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 5 février 2014
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 FEV. 2014
et de sa publication le 21 FEV. 2014

